

[Text]

understand you correctly, to those in the United States. Then you outline how it would work in the United States for cancellation and change in a classification. Even for a hearing to be held, for the notice to be sent out, in determining whether to issue any such notice the administrator shall include among those factors to be taken into account the impact of the action proposed on production and prices of agricultural commodities, retail food prices, and otherwise on the agricultural economy. So even to hold a hearing, economic considerations are part of the equation. Then you further specify that the term "unreasonable adverse affect on the environment" means any unreasonable risk to man or the environment, taking into account the economic, social, and environmental costs and benefits of the use of any pesticide.

Dr. Hollebhone: That is from the American act.

Ms McDonald: Right.

Dr. Hollebhone: Those are their words.

Ms McDonald: Exactly. What I am trying to find out is how similar our procedure is. Very specifically, has your department ever allowed the registration of a pesticide that has a known risk factor of, say, two deaths per million?

• 1035

Dr. Hollebhone: First of all, I do not think we know risk factors of two deaths per million, and that is not the way we evaluate pesticides in Canada. We did remove alachlor recently, as you will recall, because it was identified by Health and Welfare as a known carcinogen. But I do not know what the risk of death would be from alachlor. I have no figures for that at all.

So we do not deal in those hard numbers in Canada. On a case-by-case basis, we look at the weight of the evidence and the possible benefits and the methods of risk reduction, and we make a decision.

Ms McDonald: Okay, but you are still not answering what the criteria are. If you find out that there is the risk of some number of deaths, you say you would not put it per million. You do not use any quantities whatsoever? What does risk mean without some notion of—

Dr. Hollebhone: Here I think you are asking me to answer for my Health and Welfare colleagues or my environmental colleagues, and it is not appropriate for me to do so. But, in any toxicological assessment, our toxicology colleagues look for a no-effect level and the level at which effects do occur, and they make a decision as to whether exposure at those levels is acceptable or non-acceptable. How they make that assessment is what they are trained to do, and I am not trained to do that.

Ms McDonald: So you have to ask them where they draw the line?

[Translation]

semblable à celui qui prévaut aux États-Unis. Vous décrivez ensuite comment on procède aux États-Unis pour annuler l'homologation ou modifier la classification d'un produit. Pour qu'il y ait une audience, pour qu'un avis soit émis, il faut tout d'abord que l'administrateur tienne compte de facteurs comme l'incidence de la mesure sur la production et les prix d'une denrée agricole, les prix des aliments au détail et d'autres répercussions éventuelles sur l'économie agricole. Avant de tenir une audience, on fait intervenir des considérations économiques. Pour préciser ensuite que l'expression «effets nocifs sur l'environnement» englobe les risques graves pour l'homme et l'environnement, compte tenu des coûts et bénéfices économiques, sociaux et écologiques du recours à un herbicide ou un insecticide quelconque.

Mme Hollebhone: J'ai tiré cela de la loi américaine.

Mme McDonald: Je sais.

Mme Hollebhone: C'est l'expression utilisée.

Mme McDonald: Précisément. Je voudrais savoir quels sont les points semblables dans la procédure que nous adoptons. Je voudrais savoir plus particulièrement si le ministère a déjà permis l'homologation d'un pesticide dont le facteur risque serait par exemple de deux morts par million?

Mme Hollebhone: Tout d'abord, je ne crois pas que nous connaissions un facteur de risque établi à deux morts par million, et ce n'est pas ainsi que l'on évalue le risque des pesticides au Canada. Récemment, nous avons annulé l'homologation de l'alachlore, vous vous en souviendrez, parce que le ministère de la Santé avait déterminé que le produit était cancérigène. Mais je ne sais pas quels risques de mort représente l'alachlore. Il n'y a pas de données là-dessus.

Au Canada, nous ne nous attardons pas à des chiffres aussi précis. Cas par cas, nous mesurons les preuves, les avantages possibles et les méthodes de réduction des risques, et nous prenons ensuite une décision.

Mme McDonald: Je veux bien mais vous ne me dites pas quels sont les critères. Si vous y trouvez qu'il y a un risque de mort, vous ne faites pas un rapport sur un million. Vous ne vous servez pas d'une quantité? Que signifie la notion de risque sans quelque notion de...

Mme Hollebhone: Vous me demandez ici de répondre à la place de mes collègues du ministère de la Santé ou de ceux du ministère de l'Environnement. Il ne m'appartient pas de répondre. Dans toute évaluation toxicologique, les spécialistes cherchent à déterminer le niveau où il n'y a pas d'effet et ensuite le niveau à partir duquel un effet peut être constaté. Ensuite on décide si c'est acceptable ou non. Leur formation leur permet de faire cette évaluation et, quant à moi, ce n'est pas ma spécialité.

Mme McDonald: Il faut donc leur demander où ils tracent la limite, n'est-ce pas?